

Conditions Générales de Vente

Visite connectée « Voyage Botanique & Pause Sensorielle »

Version 1.1 · En vigueur au 21 octobre 2026 · Clients de France métropolitaine

Les présentes conditions encadrent la réservation de la visite connectée du Jardin du Diamant par les établissements scolaires, entreprises, comités sociaux et économiques, associations et organismes de France métropolitaine. Le tableau ci-dessous en résume les points clés ; les articles qui suivent font foi.

La prestation	Visite guidée en visioconférence depuis le Jardin Créole (Martinique) + atelier sensoriel avec un kit de plantes séchées envoyé en amont. Durée totale : 1h30 à 2h.
Tarif	Établissements scolaires : 25 € HT par participant , soit 30 € TTC. Entreprises, CSE, associations et autres clients : 69 € HT par participant , soit 82,80 € TTC. TVA à 20 % (clients de France métropolitaine).
Réservation	Commande ferme à réception du devis signé et d'un acompte de 50 % du prix TTC . L'acompte déclenche la préparation et l'expédition des kits. Solde au plus tard 7 jours avant la prestation.
Annulation	Après versement de l'acompte, celui-ci reste acquis. À moins de 7 jours de la prestation, la totalité du prix est due.
Report	Un report sans frais, jusqu'à 7 jours avant la date, sous réserve de nos disponibilités.

ARTICLE 1

Objet et champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») régissent les relations entre la SASU **Le Jardin du Diamant** (« le Prestataire ») et toute personne morale ou professionnelle (établissement scolaire, entreprise, comité social et économique, association, collectivité, établissement) (« le Client ») qui commande la visite connectée « Voyage Botanique & Pause Sensorielle » (« la Prestation »).

1.2 Elles s'adressent aux clients professionnels et organismes. Toute commande émanant d'un particulier fait l'objet de conditions spécifiques.

1.3 Elles s'appliquent aux Clients situés en France métropolitaine, où les kits sont livrés et où la Prestation est suivie.

1.4 Toute commande vaut acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur les conditions d'achat du Client, sauf dérogation écrite et signée du Prestataire.

1.5 Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2

Identification du Prestataire

2.1 **Le Jardin du Diamant**, société par actions simplifiée unipersonnelle, SIRET 102 982 006 00011, codes APE 8552Z et 7990Z. Siège : Le Diamant, Martinique.

2.2 Les coordonnées complètes du Prestataire (adresse, courriel, téléphone, numéro de TVA) figurent sur le devis et la facture.

ARTICLE 3

Description de la Prestation

3.1 La Prestation comprend :

- une visite guidée en visioconférence depuis le Jardin Créole, au Diamant (Martinique), d'une durée de 45 minutes à 1 heure ;
- un atelier sensoriel interactif à distance, animé depuis la Martinique, d'une durée de 45 minutes à 1 heure, à partir d'un kit de plantes séchées traditionnelles envoyé en amont.

3.2 Durée totale : 1h30 à 2h, selon le programme convenu au devis.

3.3 Le kit contient des plantes séchées entières et une fiche explicative de leurs usages traditionnels. Sa composition (par exemple citronnelle, brisée, feuille de citron combava) est indicative et peut varier selon la saison et la disponibilité, sans modifier la nature de la Prestation.

3.4 Les plantes vertes ne pouvant être expédiées en France métropolitaine, elles sont présentées fraîches, en direct, depuis le jardin.

3.5 Les supports pédagogiques de l'atelier (par exemple cartes d'animation) sont transmis par courriel à l'organisateur du groupe, qui se charge de leur impression.

3.6 La Prestation s'inscrit dans une démarche culturelle et pédagogique de transmission des savoirs créoles. Elle ne constitue ni un acte médical, ni une prestation thérapeutique.

ARTICLE 4

Commande et réservation

4.1 La réservation fait l'objet d'un devis précisant la date, l'horaire, le nombre de participants, l'adresse unique de livraison des kits et le référent désigné par le Client.

4.2 La commande est ferme et définitive à réception par le Prestataire du devis signé (« bon pour accord ») et de l'acompte prévu à l'article 6. Elle est alors confirmée par courriel.

4.3 Afin de garantir l'acheminement des kits avant la Prestation, toute commande doit être passée au moins 21 jours avant la date souhaitée, sauf accord écrit du Prestataire.

4.4 L'horaire est indiqué en heure de Martinique et en heure de Paris, le décalage étant de 5 ou 6 heures selon la saison.

ARTICLE 5

Prix

5.1 Le prix de la Prestation, par participant, est fixé selon la catégorie du Client :

- **établissements scolaires : 25 € hors taxes**, soit 30 € TTC ;
- **entreprises, comités sociaux et économiques, associations et autres clients : 69 € hors taxes**, soit 82,80 € TTC.

5.2 La TVA est applicable en sus au taux en vigueur : à la date des présentes, 20 % pour les clients de France métropolitaine. La catégorie applicable est précisée au devis.

5.3 Sauf mention contraire au devis, ce prix comprend l'animation, le kit de plantes séchées et son expédition vers l'adresse unique indiquée par le Client en France métropolitaine.

ARTICLE 6

Facturation et paiement

6.1 Acompte : 50 % du prix TTC, payable à la commande par virement bancaire (ou tout autre moyen indiqué au devis).

6.2 Solde : 50 % du prix TTC, payable au plus tard 7 jours avant la date de la Prestation.

6.3 Les sommes versées à la commande constituent un acompte et non des arrhes : elles engagent les deux parties.

6.4 Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

6.5 Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (article L. 441-10 du Code de commerce), sans préjudice de toute indemnisation complémentaire sur justificatifs.

6.6 À défaut de paiement du solde dans le délai prévu, le Prestataire peut suspendre ou annuler la Prestation. Les sommes déjà versées lui restent acquises.

ARTICLE 7

Préparation et expédition des kits

7.1 La préparation et l'expédition des kits sont déclenchées dès réception de l'acompte.

7.2 Les kits sont expédiés à l'adresse unique communiquée par le Client, qui se charge de les distribuer aux participants. Le Client garantit l'exactitude de l'adresse et la présence d'une personne pour réceptionner le colis.

7.3 Les délais de transport sont indicatifs. Le Prestataire choisit le transporteur et ne peut être tenu responsable des retards qui lui sont imputables.

7.4 Le Client vérifie l'état du colis à réception et signale par courriel toute anomalie dans un délai de 48 heures ouvrées. En cas de colis perdu ou endommagé du fait du transport, le Prestataire procède, dans la mesure du possible avant la date de la Prestation, à une réexpédition ou à un remplacement des kits concernés.

7.5 Un retard de livraison ou une adresse erronée imputables au transporteur ou au Client n'ouvrent pas droit à remboursement ; une demande de report peut être formulée selon l'article 8.5.

ARTICLE 8

Annulation, modification et report

8.1 Toute demande d'annulation, de modification ou de report est formulée par écrit (courriel). La date de réception fait foi.

8.2 Avant le versement de l'acompte : annulation sans frais.

8.3 Après le versement de l'acompte, plus de 7 jours avant la Prestation : l'acompte reste acquis au Prestataire à titre d'indemnité forfaitaire (réservation du créneau, préparation et expédition des kits). Le solde n'est pas dû.

8.4 À moins de 7 jours de la Prestation, ou en cas d'absence du groupe : la totalité du prix reste due.

8.5 Report : le Client peut reporter la Prestation une fois, sans frais, jusqu'à 7 jours avant la date prévue, sous réserve des disponibilités du Prestataire. Les kits déjà expédiés sont conservés. Tout autre report ou report tardif est traité comme une annulation.

8.6 Réduction du nombre de participants : les kits déjà expédiés restent dus et aucun remboursement n'est effectué à ce titre. Une augmentation du nombre de participants est possible sous réserve des disponibilités et des délais d'expédition.

8.7 Annulation par le Prestataire : en cas d'impossibilité d'assurer la Prestation (indisponibilité d'un intervenant, imprévu, force majeure), la Prestation est reportée à une date convenue avec le Client ou, à défaut, les sommes versées sont intégralement remboursées, sans autre indemnité.

ARTICLE 9

Déroulement de la visioconférence

9.1 Le Prestataire transmet au Client le lien de connexion avant la séance.

9.2 Le Client veille à disposer d'une connexion internet stable, d'un équipement audio et vidéo adapté et d'une salle appropriée. Un test technique peut être organisé sur demande.

9.3 Un retard du groupe ne prolonge pas la séance au-delà du créneau prévu.

9.4 Une difficulté de connexion ou de matériel imputable au Client n'ouvre pas droit à remboursement. Si l'incident est imputable au Prestataire, la séance est replanifiée ou, à défaut, remboursée.

ARTICLE 10

Obligations du Client

10.1 Le Client désigne un référent joignable avant et pendant la séance et s'assure du bon comportement du groupe.

10.2 Le Client informe les participants de la nature de la Prestation, notamment de la présence de plantes, et recueille auprès d'eux les informations utiles sur d'éventuelles allergies ou contre-indications.

10.3 Le Client est responsable de la sécurité et de l'encadrement des participants dans ses locaux.

ARTICLE 11

Plantes, kit et santé

11.1 Les plantes sont fournies pour la découverte sensorielle et la transmission d'usages traditionnels. Le Prestataire ne délivre aucun diagnostic, aucun conseil médical ni aucune promesse thérapeutique.

11.2 Toute utilisation ou consommation des plantes relève de la responsabilité de chaque participant. Les personnes enceintes, allergiques, suivant un traitement ou fragiles sont invitées à demander l'avis d'un professionnel de santé. Le kit est conservé au sec et à l'abri de la lumière.

ARTICLE 12

Responsabilité et force majeure

12.1 Le Prestataire est tenu d'une obligation de moyens.

12.2 Sauf faute lourde, dol ou dommage corporel, sa responsabilité est limitée au montant du prix effectivement payé par le Client pour la Prestation concernée. Elle exclut tout dommage indirect (perte d'exploitation, atteinte à l'image, perte d'opportunité).

12.3 Le Prestataire n'est pas responsable des conséquences d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, notamment alerte ou phénomène cyclonique, intempéries majeures, coupure d'électricité ou de réseau de télécommunication, grève ou défaillance d'un transporteur, mesure administrative. Dans ce cas, l'article 8.7 s'applique.

ARTICLE 13

Propriété intellectuelle et droit à l'image

13.1 Les contenus de la Prestation (visite, supports, fiches, kit, marques et visuels) sont protégés. Le Client n'acquiert qu'un droit d'usage personnel et non commercial, pour les participants.

13.2 L'enregistrement, la capture et la diffusion de la séance, en tout ou partie, sont interdits sans l'accord écrit préalable du Prestataire. Toute captation par le Prestataire est précédée d'une information des participants.

ARTICLE 14

Données personnelles

14.1 Le Prestataire traite les données du Client et de son référent (identité, coordonnées, adresse de livraison) pour gérer la commande, l'expédition et la facturation, conformément au règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

14.2 Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à ces finalités et aux obligations légales, et transmises uniquement aux prestataires indispensables (transporteur, plateforme de réservation). Le Client et ses participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, exercé par courriel auprès du Prestataire.

14.3 Le Client informe les participants du traitement de leurs données.

ARTICLE 15

Réservation via une plateforme partenaire

15.1 Lorsque la réservation est effectuée via une plateforme de réservation partenaire, les conditions de cette plateforme s'appliquent en complément des présentes CGV, notamment pour l'encaissement et la facturation.

15.2 En cas de contradiction, les stipulations de la plateforme prévalent pour les modalités de paiement, et les présentes CGV pour le contenu de la Prestation, l'expédition des kits et les conditions d'annulation, dans la mesure permise par la plateforme.

ARTICLE 16

Réclamations

16.1 Toute réclamation relative à la Prestation est adressée par écrit dans un délai de 7 jours suivant la séance. Le Prestataire s'engage à répondre dans les meilleurs délais.

ARTICLE 17

Dispositions générales

17.1 Si une stipulation des CGV est déclarée nulle ou inapplicable, les autres stipulations demeurent en vigueur.

17.2 Le fait de ne pas se prévaloir d'un manquement ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

17.3 Le devis signé et les présentes CGV constituent l'intégralité de l'accord des parties.

ARTICLE 18

Droit applicable et litiges

18.1 Les CGV sont soumises au droit français.

18.2 Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend. À défaut d'accord, **le tribunal compétent de Fort-de-France** est seul compétent, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Bon pour accord

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les accepter.

Nom de l'organisme :

Date :

Nom et qualité du signataire :

Signature et cachet :